

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. NOM DU MEDICAMENT VETERINAIRE

EQUIP EHV 1-4 SUSPENSION INJECTABLE POUR EQUINS

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Une dose de 1,5 mL contient :

Substance(s) active(s) :

Herpèsvirus équin type 1 inactivé, souche 438/77 AR $\geq$ 1 (*)

Herpèsvirus équin type 4 inactivé, souche 405/76 AR $\geq$ 1 (*)

(*) AR : Activité Relative mesurée par ELISA en comparaison à un vaccin de référence qui a été démontré efficace chez les chevaux.

Excipient(s) :

Composition qualitative en excipients et autres composants	Composition quantitative si cette information est essentielle à une bonne administration du médicament vétérinaire
Carbopol 934P	6,00 mg
Phosphate disodique dihydraté	
Phosphate de sodium dihydrogéné dihydraté	
Hydroxyde de sodium	
Eau pour préparations injectables	

Suspension injectable, aqueuse incolore à légèrement opaque rose / orangé.

3. INFORMATIONS CLINIQUES

3.1 Espèces cibles

Equins.

3.2 Indications d'utilisation pour chaque espèce cible

Chez les chevaux et les poneys de plus de 6 mois :

- Immunisation active contre les symptômes respiratoires de la rhinopneumonie causés par les herpèsvirus équins type 1 et 4.
- Aide à la prévention des avortements occasionnés par l'herpèsvirus équin type 1.

3.3 Contre-indications

Aucune.

3.4 Mises en garde particulières

Bien agiter le flacon avant emploi.
Respecter les conditions habituelles d'asepsie.
Vacciner uniquement les animaux en bonne santé.

3.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles

Sans objet.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

En cas d'auto-injection accidentelle, demandez immédiatement conseil à un médecin et montrez-lui la notice ou l'étiquette.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement

Sans objet.

Autres précautions

Aucune.

3.6 Effets indésirables

Equins :

Très fréquent (> 1 animal / 10 animaux traités):	gonflement au site d'injection ¹
---	---

Fréquent (1 à 10 animaux / 100 animaux traités):	température élevée ²
Rare (1 à 10 animaux / 10 000 animaux traités):	raideurs (non spécifiées par ailleurs), anorexie et léthargie
Très rare (< 1 animal / 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés):	réaction d'hypersensibilité ³

¹Transitoire, ne mesurant pas plus de 5 cm de diamètre et disparaissant dans les quelques jours à 6 jours après la vaccination, généralement sans traitement.

²Transitoire, persistant jusqu'à 2 jours après administration, ne dépassant pas 1,7°C et se résorbant généralement sans traitement.

³Si une telle réaction se produit, un traitement approprié est recommandé.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification.

3.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Gestation :

Les études disponibles n'indiquent pas d'effets défavorables pour les femelles en gestation.

3.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lorsqu'il est utilisé avec un autre médicament vétérinaire. Par conséquent, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

3.9 Voies d'administration et posologie

1 dose de 1,5 mL par animal, par voie intramusculaire profonde, suivant les modalités suivantes :

- Primovaccination :

1ère injection : à partir de 6 mois d'âge.

2ème injection : 4 à 6 semaines plus tard.

- Rappel :

Injection tous les 6 mois pour une immunisation active contre la Rhinopneumonie. Injections juste avant la monte, puis au 5^{ème}, 7^{ème} et 9^{ème} mois de gestation pour une immunisation active contre l'avortement.

3.10 Symptômes de surdosage (et, le cas échéant, conduite d'urgence et antidotes)

Aucun effet indésirable n'a été observé après injection d'une double dose de vaccin.

3.11 Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi, y compris les restrictions liées à l'utilisation de médicaments vétérinaires antimicrobiens et antiparasitaires en vue de réduire le risque de développement de résistance

Sans objet.

3.12 Temps d'attente

Zéro jour.

4. INFORMATIONS IMMUNOLOGIQUES

4.1 Code ATCvet

QI05AA05.

La suspension vaccinale contient des virus inactivés EHV1 (souche 438/77) et EHV4 (souche 405/76) induisant une immunité active contre les symptômes respiratoires de la rhinopneumonie équine. Les antigènes sont adjuvés avec du carbopol 934P.

5. DONNÉES PHARMACEUTIQUES

5.1 Incompatibilités majeures

Ne pas mélanger avec d'autres médicaments vétérinaires.

5.2 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 2 ans.

5.3 Précautions particulières de conservation

À conserver au réfrigérateur (entre 2°C et 8°C).

Ne pas congeler.

Protéger de la lumière.

5.4 Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon verre type I

5.5 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

6. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

ZOETIS FRANCE
10 RUE RAYMOND DAVID
92240 MALAKOFF
FRANCE

7. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

FR/V/7643447 9/1997

Boîte de 10 flacons de 1 dose

Boîte de 40 flacons de 1 dose

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

8. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION

13/05/1997 - 24/11/2011

9. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR DU RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

21/08/2024

10. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

Médicament vétérinaire soumis à ordonnance.

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).